

Nous qui avons pris la responsabilité de cette politique, nous n'avons pas à nous déjuger. Nous n'avons qu'à nous féliciter en voyant que c'est notre manière de voir qui a été acceptée par le gouvernement. Je dis donc que bien que cette résolution comporte une plus forte dérogation au principe posé dans "l'acte de l'Amérique britannique du Nord," que ce que nous avons proposé, puisqu'elle s'applique à toutes les provinces de la Confédération, et tout en admettant que le système qu'on nous soumet est formulé d'une manière différente et moins claire, je ne suis pas prêt à le repousser. En faisant cette déclaration, je dois, en justice, reconnaître que depuis que le gouvernement Ross a demandé ce *rajustement*, il a obtenu près de \$5,000,000 du gouvernement fédéral, mais je dois aussi ajouter que nous n'avions pas renoncé à la partie de notre demande qui n'avait pas été accordée.

Voilà, M. le président, comment j'envisage les différentes questions soulevées par ces résolutions.

J'ai dit en commençant mes remarques, en me servant des paroles prononcées par le premier ministre, dans une autre circonstance, que l'on doit démontrer l'urgence ou la nécessité d'amendement à la constitution avant d'en demander ; or cette urgence ou nécessité n'a pas été démontrée d'une manière satisfaisante. Après avoir étudié ces résolutions, je suis arrivé à la conclusion que les amendements que l'on suggère ne sont pas nécessaires en principe, en tenant compte cependant de tout ce que je viens de dire sur la question du *rajustement* du subside. Et après avoir entendu le discours de l'honorable premier ministre, je suis de plus en plus convaincu que j'ai raison, car malgré l'importance qu'il y a attachée, il n'a pas démontré, comme je viens de le dire, la nécessité de ces changements.

Plusieurs de ces résolutions comportent une dérogation profonde à "l'acte de l'Amérique britannique du Nord," et